

Sanborn) would be glad to have the next generation prosper, but would be far more glad to see the present prosper. He was not speaking with a spirit of fault finding, or to accuse the Government of doing things, or leaving things undone, but to put forward ideas which had arisen in his mind in consequence of the remarks made by hon. members. We have encountered many difficulties, but after all we have done well, and therefore we should not give way to despondency. We should use every exertion to strengthen our position and develop our resources, but it would be unwise for us to rest upon arguments and propositions untenable. In regard to Nova Scotia the hon. seconder of the Address tells us that Nova Scotia has been more favoured than the other Provinces of the Union. If that was the case he thought Nova Scotia ought not to receive this additional bonus in order to quiet her. It appeared that delegates had entered into negotiations in regard to this matter, but what powers had they to give these specific terms to Nova Scotia? What right had they to make a contract with one portion of the Dominion in a matter of partnership which was settled by a power above us? The British Government settled the partnership by which we entered into the arrangement, and it is a principle in law that a contract between a corporation and its members, after it is once created, cannot exist. The Government is nothing but a large corporation, and how then is it possible for them to enter into these arrangements? He desired to see Nova Scotia satisfied, and be in harmony with the rest of the Dominion, but he thought there was great difficulty in carrying out the arrangement in the way proposed. If a certain power can make right, in the original agreement, what was considered wrong, in order to make them satisfied and become one with us, the argument will arise: if you have power to give Nova Scotia this additional percentage, then you have power to give it to Ontario and Quebec. If you give them in the same proportion, it will just wipe out their debt.

**Hon. Mr. Holmes** expressed great pleasure and satisfaction with the prospect of the early settlement of the difficulties of the Hudson's Bay Company, and this Dominion, and hoped no time would be wasted unnecessarily in completing the final arrangements with them. He was convinced that this valuable tract of country would be of incal-

la suivante; c'est à la prochaine génération qu'il songe. Lui (M. Sanborn) veut le bien-être des générations futures bien sûr, mais préfère de beaucoup assurer celui de la génération actuelle. Il ne veut pas dénigrer le Gouvernement, il ne veut pas l'accuser d'avoir pris telle ou telle mesure ou d'avoir négligé de le faire, mais simplement faire part de sa réaction devant les propos tenus par les honorables sénateurs qui l'ont précédé. Les problèmes sont nombreux, il est vrai, mais il croit qu'ils sont en bonne voie de règlement et qu'il n'y a pas vraiment lieu de se laisser aller au découragement. Il s'agit de faire porter tous les efforts vers le développement des ressources sans s'appuyer cependant sur des arguments ou des propositions utopiques. En ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, l'honorable sénateur qui appuie l'Adresse affirme que cette province est plus favorisée que les autres au sein de l'Union. Dans ce cas, fait remarquer l'honorable sénateur (M. Sanborn), pourquoi lui accorder des avantages supplémentaires afin d'apaiser le mécontentement? Les délégués ont participé aux négociations, il est vrai, mais quel était leur mandat au juste et qu'est-ce qui leur permettait de croire que les conditions auxquelles on en est arrivé puissent être acceptables pour la Nouvelle-Écosse? De quel droit ont-ils conclu un accord avec une partie de la Puissance dans une affaire qui les dépassait et qui avait été réglée par-dessus leurs têtes? Le Gouvernement britannique a établi les conditions de l'accord; il est un principe juridique selon lequel un contrat, passé entre une corporation, une fois créé, et ses membres, ne peut plus exister. Le Gouvernement n'est-il pas lui-même une grande corporation? Comment peut-il procéder comme il l'a fait? L'honorable sénateur tient à ce que la Nouvelle-Écosse soit satisfaite et qu'elle vive en harmonie avec le reste de la Puissance, mais il voit mal comment on pourra donner suite aux arrangements qui sont proposés. Si le Gouvernement peut rectifier ce qu'il considère comme une erreur dans l'accord initial afin de donner satisfaction à une province, en l'occurrence la Nouvelle-Écosse, rien ne l'empêche de le faire pour l'Ontario ou le Québec. Si vous augmentez leur participation dans la même proportion, leur dette est effacée.

**L'honorable M. Holmes** se dit heureux et satisfait devant la perspective de régler les questions qui opposent la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Puissance; il espère qu'on avancera avec la plus grande célérité dans le sens d'une entente finale. Selon lui, la partie du pays actuellement sous le contrôle de la Compagnie sera d'une valeur inestimable